

Protocole pour la prescription chez les enfants

Périmètre d'application

 Téléophtalmologie

Critères d'éligibilité à la prise en charge des enfants

- Enfants âgés de **12 ans minimum**

Dans le cadre d'une première consultation

Critères de prescription de correction optique :

	Pas de plaintes	Plaintes
AV = 10/10	Prescription de correction possible sans dilatation	Redirection sous dilatation Skiacol ou Atropine (Prescription de correction optique non conseillée)
AV < 10/10	Redirection sous dilatation par Skiacol ou Atropine (Prescription de correction optique non conseillée)	Redirection sous dilatation Skiacol ou Atropine (Prescription de correction optique non conseillée)

Dosage Atropine : 1% à partir de 12 ans

Dans le cadre d'un renouvellement optique

Critères de prescription de correction optique :

AV = 10/10 Pas de grosse différence avec la LM	AV < 10/10 Plainte Patient qui force
Prescription de correction optique possible	Redirection sous dilatation Prescription de correction optique non conseillée